

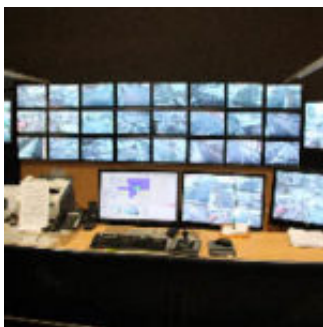
Le centre superviseur urbain



Missions

Le Centre Superviseur Urbain est un service municipal qui fonctionne 24h/24 et 7j/7. Le CSU gère l'ensemble des caméras de vidéo-protection : 87 caméras veillent sur votre sécurité jour et nuit.

Zoom sur la vidéo-protection



La vidéo-protection est un outil de dissuasion efficace

- Elle prévient les infractions : intrusions, vols, agressions, violences, dégradations, destructions, troubles à l'ordre public...
- Elle porte assistance rapidement aux personnes en détresse sur la voie publique (malaise cardiaque, crise d'épilepsie...)
- Elle surveille en temps réel ou différé
- Elle est un appui indispensable lors d'enquêtes policières et judiciaires. Outil apprécié par les forces de sécurité et par la justice, elle apporte des éléments d'identification décisifs dans une enquête.

Zoom sur la vidéo-verbalisation

- La Ville, à travers son CSU, lutte contre les infractions routières
- Depuis le 23 juin 2014, la Police Municipale est autorisée par le Procureur de la République à pratiquer la vidéo-verbalisation avec les caméras du CSU.
- Les infractions suivantes sont concernées :

- stationnement sur les trottoirs
- stationnement sur les passages piétons
- arrêt sur les emplacements « convoyeur de fonds »
- stationnement dans les virages et en pleine voie
- stationnement et circulation en sens interdit.